



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 299/2021
Date de la séance du CE: 10 mars 2021
Direction: Direction de la sécurité
N° d'affaire: 2021.SIDGS.27
Classification: –

Fonds de loterie: approbation des comptes annuels 2020

1. Objet

Les comptes annuels du Fonds de loterie ont bouclé le 31 décembre 2020 sur un solde de 115 174 062 francs. Après déduction des subventions promises non encore versées (46 619 564,20 CHF), l'avoir net s'élève à 68 554 497,80 francs.

Dans son rapport de révision du 26 janvier 2021, le Contrôle des finances du canton de Berne confirme l'exactitude des comptes annuels 2020 et recommande de les approuver.

2. Bases légales

- Loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent (LCJAr ; RSB 935.52), article 47, alinéas 1 et 2 et article 51
- Ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAr ; RSB 935.520), article 93, alinéas 1 et 2
- Loi cantonale du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), article 34, alinéa 2, lettre a
- Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (loi sur le statut particulier, LStP ; RSB 102.1), article 20, alinéa 1

3. Proposition

Sur proposition de la Direction de la sécurité, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le projet d'arrêté et les comptes annuels 2020 du Fonds de loterie.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Grand Conseil